



[amendes.gouv.fr](http://amendes.gouv.fr)

[tipi.budget.gouv.fr](http://tipi.budget.gouv.fr)

[timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)  
Achat de timbres fiscaux électroniques



Retrouvez la DGFIP  
sur Facebook, Twitter et Youtube



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Août 2015

AVIEZ-VOUS VRAIMENT  
BESOIN DE VOUS  
DÉPLACER ?



## Vous avez besoin d'une copie d'avis d'impôt ?

CE DOCUMENT EST DISPONIBLE 24H/24 ET 7J/7 SUR VOTRE ESPACE PARTICULIER, MÊME SI VOUS N'AVEZ PAS DÉCLARÉ VOS REVENUS EN LIGNE !

L'ensemble de vos documents fiscaux (déclarations, avis d'impôt, justificatifs d'impôt...), concernant tous vos impôts ou taxes, est disponible en ligne sur votre espace Particulier.

Retrouvez-les sur **impots.gouv.fr** ! Connectez-vous puis cliquez sur « Consulter » et « Mes documents » ! Il ne vous reste plus qu'à les télécharger ou les imprimer.

## Vous venez pour régler vos impôts, une amende ou des services publics locaux ? Pour acheter un timbre fiscal ?

PROFITEZ DES OFFRES DE PAIEMENT EN LIGNE :

- Payez directement en ligne sur **impots.gouv.fr**. Une formule sécurisée, rapide, souple et sans engagement pour le paiement de tous vos impôts
- Optez pour le prélèvement à l'échéance pour être certain de ne pas oublier de payer vos impôts
- Choisissez le prélèvement mensuel et étalez le paiement de vos impôts sur 10 mois !
- Payez votre amende sur **www.amendes.gouv.fr**
- Réglez un service public local (cantine, crèche) quand votre collectivité le propose : directement sur son site ou sur **www.tipi.budget.gouv.fr**

BESOIN D'UN TIMBRE FISCAL POUR VOTRE PASSEPORT OU POUR CELUI DE VOS ENFANTS ?

- Choisissez la rapidité et la simplicité pour votre démarche grâce à **www.timbres.impots.gouv.fr**.

## Vous avez une question sur votre impôt, vous souhaitez demander un délai de paiement ou faire une réclamation ?

UNE QUESTION, UNE DÉMARCHÉ ?

Rendez-vous sur **impots.gouv.fr**. Connectez-vous à votre espace Particulier puis cliquez sur « Faire une démarche ». Vous pourrez ainsi, sans vous déplacer, poser une question, demander un délai de paiement ou signaler un changement d'adresse ou de situation familiale ! Vous pourrez suivre en ligne le traitement de vos demandes.

UNE RÉCLAMATION ?

**impots.gouv.fr** vous permet également de présenter une réclamation sans avoir à vous déplacer. Votre démarche est automatiquement orientée vers le service compétent. Vous pourrez suivre en ligne le traitement de votre dossier.



## Et si vous utilisiez votre smartphone ou votre tablette ?

GRÂCE AUX APPLICATIONS PROPOSÉES PAR LA DGFIP, VOUS POUVEZ PAYER VOS IMPÔTS OU VOS AMENDES AVEC VOTRE SMARTPHONE OU VOTRE TABLETTE, 24H/24 ET 7J/7 :

Téléchargez gratuitement les applications **impots.gouv** et **amendes.gouv** sur App Store, Google Play ou Windows Phone Store, et laissez-vous guider.